



WERENTZ '

LE MAG !

COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BULLETIN N° 10—AOUT 2025



MAIRIE - adresse : 10 rue de Fislis—68480 WERENTZHOUSE

Téléphone : 03.89.40.42.34

Mail : mairie@werentzhouse.fr—Site internet : www.werentzhouse.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse>

Illiwap : s'inscrire sur https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-werentzhouse_68363

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi 8h30-12h00 et 14h-19h—Mardi et jeudi : 14h-17h—mercredi et vendredi : 8h30-12h

Permanence Maire et Adjoints : chaque lundi de 18 h à 19 h (sans rendez-vous) ou sur rendez-vous (appeler le secrétariat)

Décharge du Buchholtz (déchets verts) : définitivement fermée

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Bâtiment 3—quartier Plessier—68130 ALTKIRCH -Tél. : 03.89.08.36.20 - mail : accueil@cc-sundgau.fr

Compétences : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche,

Multi-accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire...

CONTACTS

ORDURES MENAGERES-TRI-DECHETTERIE : antenne d'Altkirch (tél. : 03.89.08.36.24—mail : bien-trier@cc-sundgau.fr) -

Les sacs à tri et à biodéchets peuvent être retirés à la mairie de Werentzhouse

L'antenne de Waldighoffen est fermée au public (sauf pour le pôle enfance –jeunesse : veuillez sonner)

EAU, ASSAINISSEMENT ET URGENCE FUITE D'EAU : numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : appeler le 03.89.08.47.57

ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. DOMINGUEZ Cédric	03.89.70.54.69	
ACSL	M. WELKER Christian M. RAUSER Christian	06.07.11.31.29 06.45.02.09.90	Gestion salle polyvalente et réservations
ASSOC. DE JUMELAGE AVEC VASSELAY	Mme LINDER Jocelyne	03.89.40.72.78	
ASSOC. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU	Mme GRIMLER Geneviève	03.89.40.50.47	
SUND'GO'THAI ANIMATION	M. GUTZWILLER Eric	06.19.44.13.60	
CLUB DU 3EME AGE	Mme MONA Brigitte	03.89.40.33.95	
CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	M. VILLERMET Mickaël	03.89.08.22.03	
UNION SPORTIVE	M. KEMPF Pascal	06.08.31.63.94 pasbrikhd@orange.fr	Tennis de table
ACCW	Mme PFIFFER Esther	06.67.41.37.58	Organisation marché de Noël et
ASSOC. KLIKA OHNA MASS	M. RUNSER Thomas	06.72.09.06.39	Organisation carnaval
FER 68	M. FUHRER Kevin	07.80.03.47.57	Sécurité lors événements locaux
Association de pêche de Werentzhouse	M. WOLF Hubert	03.89.40.44.72	



EDITO DU MAIRE

« Faire de Werentzhouse un village toujours plus agréable à vivre, fidèle à ses racines, à son histoire mais résolument tourné vers l'avenir ! »

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

L'été est un moment précieux, où le beau temps, les vacances, les longues journées, les fêtes, la culture, le sport et les rencontres se mêlent pour créer une atmosphère unique, propice à la convivialité et au bonheur partagé. J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu, malgré la canicule, profiter pleinement de ces beaux jours pour prendre le temps de souffler, de se ressourcer et de (re)découvrir la richesse de notre territoire, de notre cadre de vie.

*Le temps passe si vite... alors que la fin de cette mandature approche, je tiens à vous adresser ces quelques mots, avec le recul d'un mandat riche en actions, en défis, et surtout en réalisations concrètes pour notre commune. **Werentzhouse a su avancer, évoluer et se projeter vers l'avenir.***

Durant ces six années, malgré les incertitudes liées au contexte national, à la crise sanitaire et climatique, nous avons tenu le cap, avec pour seule boussole l'intérêt général et l'amélioration de votre quotidien. Notre volonté étant de renforcer le lien entre les habitants et de rendre le village plus accueillant, plus durable, plus vivant.

Être maire, c'est être au service, au plus près. C'est écouter, arbitrer, décider, parfois sous contrainte, souvent avec passion. C'est transformer les idées en actions, les projets en réalisations, sans jamais perdre de vue l'intérêt général.

*Parmi ces réalisations, **la création de la zone de loisirs restera un marqueur fort** de cette mandature. Ce nouvel espace pensé pour toutes les générations, est aujourd'hui un lieu de vie, de détente, de convivialité, accessible à tous. Il incarne ce que nous souhaitons pour Werentzhouse : **un village où il fait bon vivre, ensemble.... Un lieu pour se retrouver, partager, respirer...***



Werentzhouse, un cadre de vie, une énergie commune !



A côté de cela, de nombreux autres projets ont vu le jour ou ont été consolidés : entretien et amélioration de nos voiries, valorisation de nos espaces publics, modernisation de nos bâtiments, renforcement de la sécurité, aménagements piétons et actions en faveur de l'environnement. Petit à petit, notre village s'est embelli, modernisé, tout en conservant son âme et son identité.

L'environnement a été au cœur de nos préoccupations : plantations, gestion raisonnée des espaces verts, création de sentiers, entretien des chemins, actions de sensibilisation et démarches vers une commune plus durable. **Ce sont de petits gestes répétés qui tracent le chemin d'un avenir plus responsable.**

En tant que maire, je suis heureux et fier du travail accompli collectivement. Ce mandat fut exigeant, mais profondément humain. **Merci pour votre confiance et votre attachement à notre commune.**

Cette année encore, l'implication de chacun - élus, agents, bénévoles et habitants - a permis d'accomplir de belles avancées. Je pense notamment à l'achèvement du chantier du hangar communal, à présent opérationnel, à l'entretien de l'aire de jeux, ou encore aux travaux préparatoires dans la rue de l'école et la rue du vignoble, où nous avançons pas à pas vers une amélioration attendue de la voirie et des réseaux.



Pilotées par mes adjoints, les commissions travaillent également avec sérieux sur les questions forestières, les projets d'investissement, et la préservation de notre patrimoine bâti et naturel, dans un esprit toujours pragmatique et respectueux de nos ressources.

En parallèle, le programme « **Village d'Avenir** » se poursuit avec des études de faisabilité sur la rénovation du logement de l'ancienne gare et la construction d'une salle d'exposition. Ces projets s'inscrivent dans une vision plus large de développement harmonieux de notre village.

Je n'oublie pas non plus les nombreux défis du quotidien : maintien des services de proximité, gestion des finances communales dans un contexte économique exigeant, coopération intercommunale... chaque dossier est suivi avec rigueur et dans l'intérêt de tous.

« Que la force nous soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre » disait Marc-Aurèle.

Mais au-delà des chiffres et des chantiers, je veux surtout saluer **l'engagement des habitants**. Merci aux bénévoles, toujours présents lors des événements ou dans les moments clés de la vie locale.

Au nom de la Municipalité, **MERCI à toutes les personnes qui ont participé à la Journée Citoyenne du 17 mai dernier**. Votre présence, votre bonne humeur et votre engagement ont permis de faire de cette journée un beau moment de solidarité, de convivialité et de partage.



Encouragez vos amis, vos enfants à nous rejoindre, Rendez- vous **le 20 septembre prochain**, pour une nouvelle matinée de travail.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à celles et ceux que l'on ne voit pas forcément, mais qui contribuent eux aussi, à leur manière, à l'entretien et à la vie de notre commune : entretien des fontaines, petits travaux, nettoyage régulier...des espaces publics, du cimetière... **Autant d'actions souvent discrètes, mais ô combien précieuses !**

Sans oublier, celles et ceux qui, par leur comportement quotidien, contribuent à la qualité de vie à Werentzhouse. Le respect des règles de bon sens et de vie en collectivité, qu'il s'agisse des horaires de tranquillité (travaux bruyants, tonte, musique, piscine...), des limitations de vitesse, de l'utilisation de véhicules conformes ou de l'entretien des trottoirs et caniveaux devant chez soi, témoigne d'un véritable esprit de partage et de respect mutuel. **Ces attentions sont importantes pour préserver le cadre de vie que nous affectionnons tous.** Les bonnes relations de voisinage reposent sur la courtoisie, la politesse et la discussion pour éviter les tensions.

Merci à chacun d'entre vous, visibles ou en coulisses, pour votre implication et votre esprit citoyen.

En cette période où le climat - au sens propre comme au sens figuré - semble parfois incertain, **sachons cultiver la bienveillance, l'écoute et l'enthousiasme.** Ce sont les meilleurs fondements de notre « vivre ensemble ».

Je souhaite aussi adresser un chaleureux remerciement à l'ensemble des agents communaux, tant administratifs que techniques, pour leur engagement quotidien et leur professionnalisme au service de notre commune. Bienvenue à Patrice Bonnot : agent à temps partiel depuis le mois d'avril qui vient renforcer l'équipe et prêter main forte à l'entretien des espaces verts et à la propreté du village.

Grâce à la motivation et à la disponibilité de chacun, notre village conserve tout son charme, leur rigueur et leur implication sans faille sont essentielles à la vie communale.

Par ailleurs, je remercie vivement Esther qui, après plusieurs années dévouées au nettoyage de l'école et de la mairie, a souhaité demander sa mise en disponibilité.

Son travail a contribué grandement à offrir aux élèves, aux enseignants, un cadre propre, sûr et accueillant, propice à l'apprentissage.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs et lui témoignons toute notre reconnaissance pour son dévouement, son travail rigoureux et soigné.



A compter du 1^{er} septembre, le nettoyage de ces bâtiments sera confié à un prestataire de services externe à qui nous demanderons d'être tout aussi efficace afin d'accueillir chacun dans un environnement sain, agréable et préserver la qualité des lieux.

Ainsi va... doucement, l'été va laisser place à une nouvelle saison...

La rentrée approche, et avec elle, ce mélange de nostalgie de l'été et d'enthousiasme pour de nouveaux projets. Les journées raccourcissent, mais notre village continue de vibrer aux couleurs de la saison. Les jardins se parent de teintes dorées et l'air du matin porte déjà un parfum d'automne.



Pour nos écoliers, c'est l'heure de retrouver les camarades et les cartables bien remplis.

La rentrée marque un nouveau départ pour beaucoup d'entre nous. Je souhaite une excellente reprise à tous les élèves, qu'ils vivent une année pleine d'apprentissages, de découvertes et d'amitiés.

Qu'elle soit placée sous le signe de la curiosité, de l'effort et de la réussite !

Mes vœux de réussite vont également à leurs enseignants et à l'ensemble des personnels qui œuvrent au quotidien pour faire vivre nos établissements scolaires dans les meilleures conditions.

Un grand merci également aux parents et aux bénévoles de l'association qui, tout au long de l'année, par leurs actions, contribuent à l'épanouissement de nos jeunes.



La vie communale, elle aussi, reprend son rythme. Des projets avancent, des travaux s'achèvent, et les préparatifs des prochains événements battent déjà leur plein. **Notre village a cette force unique : la vie y est rythmée par les saisons, mais toujours animée par le cœur et la volonté de ses habitants.**

Continuons à cultiver cet esprit en participant aux événements locaux, en échangeant un mot amical au détour d'une rue ou en donnant un peu de son temps pour une cause commune. Le romancier Paulo Coelho écrivait « **Le bonheur, ce n'est pas d'avoir tout ce que l'on désire, mais d'apprécier ce que l'on a** ».

Ma détermination, ainsi que celle des Adjointes, du Conseil Municipal reste intacte pour œuvrer chaque jour à notre qualité de vie, à l'entretien de notre patrimoine, à la modernisation de notre village tout en préservant son caractère rural et en favorisant des moments de rencontres et de convivialité entre habitants ouverts aux autres et de bonne volonté !

C'est avec passion et dévouement que je souhaite poursuivre l'œuvre engagée et que je solliciterai à nouveau vos suffrages en mars 2026.

Les idées et les projets ne manquent pas, mais les impératifs budgétaires, la complexité administrative et la contrainte des délais nous obligent à faire des choix. Ensemble nous écrirons les prochains chapitres avec audace et responsabilité.

Et si je devais conclure cette mandature par une pensée, ce serait celle-ci, empruntée à Pierre de Coubertin : **"Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès."**

En attendant, profitons encore de la douceur estivale, des rencontres improvisées, des discussions de voisinage. **Eteignons un peu nos écrans et rallumons ce qui fait notre humanité : la proximité, la simplicité, le partage.**

La rentrée est toujours un moment particulier : elle marque la reprise des projets, l'élan vers de nouvelles perspectives et le retour à un rythme collectif après la parenthèse estivale. **Notre commune a devant elle de nombreux défis mais aussi de belles opportunités.**

Soyons fiers de ce que nous avons déjà accompli ensemble et confiants dans ce que nous réaliserons dans les mois à venir. C'est par le dialogue, l'entraide et la volonté partagée que nous continuerons à faire de Werentzhouse un village dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

Que cette rentrée soit pour chacun l'occasion de faire le plein d'énergie et de beaux projets, tout en profitant des petits plaisirs que nous offre notre campagne.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée, sereine, studieuse et constructive, au service de vos familles et de notre belle commune.

Votre Maire,
Eric Gutzwiller

Ensemble, faisons battre le cœur de Werentzhouse !



Mais qu'est ce donc ?





Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Séances des 24 février, 7 avril et 23 juin 2025

Membres du Conseil Municipal : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjoints au Maire : MM. et Mme WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio, MATHIOT Denis

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, BILGER Christophe, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LE FAVI Mario, MONA Brigitte, MULLER Sylvie, THEURILLAT Jonathan (Mme Audrey ANTHONY a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 14.04.2025)

Absents :

Séance du 24.02.2025 : LE FAVI Mario (procuration à GUTZWILLER Eric) ; LAMY Julien (procuration à ANTHONY Audrey)

Séance du 7 avril : MATHIOT Denis (procuration à CHONG KEE Sténio) ; BILGER Christophe (procuration à GUTZWILLER Eric) ; LAMY Julien (non excusé) ; THEURILLAT Jonathan (non excusé)

Séance du 23 juin 2025 : M. LAMY Julien, non excusé

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE FINANCIER UNIQUE (fusionne les anciens comptes adm. et compte de gestion) 2024 :

Le compte financier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Résultat des deux sections, compte-tenu des dépenses et des recettes restant à réaliser

Section de fonctionnement : + 524506.87 € Section d'investissement : - 25652.85 + 176243.94 € de restes à réaliser

Le déficit de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2025

Il est adopté à l'unanimité. Dépenses et recettes sont équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 936260.08 € Section d'investissement : 861339.38 €

IMPOTS LOCAUX : Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour tous en 2022 ; la TH sur les résidences secondaires est maintenue ; le taux CFE (entreprises) n'est plus de la compétence de la commune. La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. Cette perte est compensée ; à partir de 2021, apparaît le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière bâtie. Le montant n'est pas forcément égal à la perte de TH enregistrée par la commune. Celui-ci peut être supérieur ou inférieur. Pour notre commune, il est inférieur (commune sous-compensée). Sera donc appliqué un coefficient correcteur calculé par l'Etat (pour 2025, 126 802 €).

<u>Taux</u> : taxe d'habitation (résidences secondaires)	21.09 %
Taxe foncière bâtie	31.96 %
Taxe foncière non bâtie	83.00 %

TARIFS COMMUNAUX (cimetière, location alambic, droits de place)

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Cimetière : tarifs réajustés pour le colombarium soit 600 € les 15 premières années, puis 400 € pour le renouvellement. Autres tarifs : concession simple sur 15 ans : 100 € ; concession cavurne sur 15 ans : 800 € pierre incluse, puis 300 € lors du renouvellement ; jardin du souvenir : 50 €.
- Droit de place (1 journée : 20 €)
- Location alambic (10 € par jour entamé)
- Taxe locale sur la publicité extérieure : le conseil municipal renonce à l'appliquer

PARTICIPATION FRAIS PRESBYTERE

Le Maire explique :

A ce jour, voici les règles appliquées concernant les loyers et frais de chauffage

Presbytère de Ferrette : Rez de chaussée pris en charge par conseil de fabrique de Ferrette ; logement principal au 1^{er} étage, frais loyer et charges (chauffage) à répartir entre les communes membres de la communauté de paroisses au prorata du nombre d'habitants ; logement du 2^e étage pris en charge par la ville de Ferrette ; (modifié par conventions de 2013 et 2016) - frais et charges à répartir lorsque le logement est occupé par un membre du culte.

La communauté de paroisses va passer à 17 communes (fusion de notre communauté de paroisses avec celle du Pays des Sources) ; elle sera nommée Communauté de Paroisses du Pays des sources et du Ht Sundgau ; il est donc question de revoir la répartition avec rajout du presbytère de Ligsdorf, occupé par le père Tumu.

Nous avons acquitté la somme de 1212.77 € - loyer 2025 pour le seul presbytère de Ferrette (9 communes). Une répartition des deux loyers entre les 17 communes impliquerait une participation pour notre commune de 1726.25 €.

Le maire rend compte des échanges entre les communes des paroisses St Nicolas du Sundgau du 12.02.2025 ; il a été décidé de sursoir à une décision dans l'attente d'une fusion effective des deux Communautés de Paroisses. Ce point pourra être rediscuté à ce moment-là.

Séance du 7.04.25 : Une nouvelle réunion a eu lieu le 26.03.2025. Il semble qu'un accord se profile, à savoir la répartition cumulée des 2 loyers (presbytères de Ferrette et Ligsdorf) au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre des deux communautés de paroisses du Pays des Sources et du Ht-Sundgau. Une convention est attendue. Le loyer du presbytère de Ligsdorf a été aligné sur celui de Ferrette. Les charges seront acquittées par les prêtres.

ADMISSION EN NON VALEUR

Il est décidé d'admettre une somme de 200 € en non valeur, la créance étant irrécouvrable.

PREPROGRAMMATION 2025

Le conseil municipal examine les propositions de programmes et acquisitions en investissement pour 2025. Hors les crédits à prévoir pour les chantiers et acquisitions en cours, sont retenus : crédits journée citoyenne ; aménagement d'une liaison piste cyclable ; achat de matériel pour l'atelier ; crédits pour archivage ; programme village d'avenir (photovoltaïque, rénovation du logement de l'ancienne gare, construction salle exposition : études) ; achat de barrières et de panneaux de signalisation pour la forêt ; réfection de chemins forestiers ; reprise affaissement de regards sur les routes départementales ; mise aux normes des locaux de travail ; travaux et acquisitions dans la salle polyvalente ; mise en leds éclairage intérieur bâtiments salle polyvalente et mairie ; école : accessibilité et sécurisation école ; achat de forêts et autres terrains ; achat d'un panneau d'affichage pour la mairie ; crédits pour la taille des grands arbres ; sentier : panneaux à remplacer ; étude pour la réfection totale des rues de l'école et du vignoble ; aire de jeu : remplacement d'un jeu ; mise en place d'un toboggan ; emploi à 20 h/semaine pour seconder l'agent technique pendant la période estivale.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention :

GAS (Groupement d'Action Sociale du personnel) : 90 € par agent et par an ; 30 € à l'Association des Amis du

mémorial Alsace-Moselle ; Ass. Partâge Waldighoffen : 100 € ; Amis de Luppach : 100 € ; Fondation du Patri-moine : 75 € ; Conservatoire des sites alsaciens : 35 € ; prévention routière : 40 € ; les amis des chats d'Alsace : 300 € ; RPI BDRW (voyage scolaire) : 500 € ; association des arboriculteurs du Ht Sundgau : 200 € ; club vosgien : 100 €. Il ne sera pas donné suite aux autres demandes.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES—ELEVES DES CLASSES BILINGUES DE FERRETTE

Pour mémoire, le syndicat scolaire du Jura Alsacien nous a informés par lettre du 19.8.24 que le conseil syndical avait estimé qu'une réactualisation de la participation des communes (pour un enfant domicilié dans leur village et scolarisé en classe bilingue de Ferrette) dans le cadre de la hausse du prix de l'énergie notamment, était raisonnable. Une réunion d'échange a eu lieu le 14.03.2025 en présence du sous-préfet. D'après ce dernier, la loi reste floue et la participation semble ne pas être obligatoire ; il n'imposera pas de règles. Mme ANTHONY informe l'assemblée que le SIAS a soulevé la même problématique concernant les enfants venant de l'extérieur scolarisés dans le SIAS. M. le maire rappelle que ces enfants nous permettent de maintenir les classes actuelles et qu'il semble que ces participations pour les filières classiques ne soient pas autorisées.

Nous venons également de réceptionner un accord du SISJA Ferrette pour une dérogation classe bilingue pour un enfant de notre commune à condition que soit versée une participation de 450 €.

M. le Maire propose d'attendre un arbitrage du Sous-Préfet. Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE FERRETTE

M. CHONG KEE rappelle : nous avons signé une convention avec la CCJA le 14.01.1997 définissant les conditions de participation financière de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse en vue de l'utilisation de la piscine de Ferrette ; cette convention est devenue caduque au 01.01.2017 lors de la fusion des 5 communautés de communes. Les trois communes membres contestent depuis de nombreuses années plusieurs points de la convention et notamment la participation aux investissements (transformation complète de la piscine). Le conseil communautaire de la CCS a accepté le 10.4.2025 de revoir les soldes normalement dus par les trois communes de Durmenach-Roppentzwiller-Werentzhouse

POUR NOTRE PART

PARTICIPATIONS FRAIS FONCTIONNEMENT

PARTICIPATIONS LOYER

Année	titre	Payé	Reste dû		Année	titre	Payé	Reste dû
2014	6456.98	6456.98	0		2014	24415.69	24415.69	0
2015	7258.94	6360.80	898.14		2015	21878.25	0	21878.25
2016	10098.4 2	6204.22	3894.20		2016	24265.18	0	24265.18
		TOTAL	4792.34			TOTAL		46143.43

Soit 50935.77 €

Un accord a été trouvé avec la CCS ramenant ce montant à 30568.28 € pour notre commune, tenant compte du recalcul des frais de 2014 à 2016 qui étaient erronés (changement comptable M11-M14) ; du fait que la participation aux investissements était démesurée ; pour 2016, la participation a été divisée par 2, l'équipement n'ayant pas été accessible de 2014 à 2016. La proposition a été validée par le conseil communautaire du 10.4.25.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'accord précité et les termes de la délibération du conseil communautaire ; la dette sera acquittée sur trois ans, par tiers

AFFAIRES DOMANIALES

GESTION DE LA FORET

Bois d'affouage 2025

Le principe du bois d'affouage à destination des habitants est renouvelé pour 2025 ; le prix du stère est fixé à 65 € sans taxes (de 5 à 10 stères). Séance du 7.04.2025 : la liste des inscriptions est approuvée.

Fixation des prix du BIL

Le prix du BIL est fixé à 60 € HT le m³. Pour mémoire, précédentes délibérations : 6.12.2021 (40 € HT) ; 21.11.2022 (50 € HT) ; 5.02.2024 (60 € HT)

Prévisions de coupes et de travaux

La commission de la forêt a été délégué pour prendre les décisions. Voici sa décision

Programmation des coupes

- Se limiter à 300-350 m³ au maximum
- Parcelles 4-5 en 2025 - parcelles 6 et 7 en 2026 (sauf si beaucoup de demandes en bois d'affouage)
- Risques d'aléas avec des arbres qui cassent de façon imprévisible en bordure de RD.

Travaux patrimoniaux

- Entretien périmètre : lors de la JC du 17 mai
- Cloisonnement : priorité à la 5 (on reporte 6-7)
- Intervention en futaie : priorité à la 12 (on reporte 4-7) ; On pourrait faire certains travaux en régie, mais il faut du monde

Etat d'assiette 2026

Le conseil municipal approuve la proposition du technicien forestier, à savoir

Parcelle	Surface	Type coupe	Volume prévisionnel
4r	1.34 ha	Régénération indifférenciée	76 m ³ /ha
6a	7.34 ha	Amélioration indifférenciée	40 m ³ /ha
7r	5.56 ha	Régénération indifférenciée	60 m ³ /ha

REFECTION TOTALE DE LA RUE DE L'ECOLE ET DU VIGNOBLE

Des devis ont été demandé pour la maîtrise d'œuvre (estimatif des travaux et mission de MO) ; concernant l'enfouissement des lignes électriques, le projet est chiffré par TEA à 142300 € HT prévisionnels (subvention possible : 69562 €). Les décisions sont reportées à une date ultérieure lorsque les devis auront été réceptionnés.

VILLAGE D'AVENIR (réfection du logement de l'ancienne gare, panneaux photovoltaïques, construction d'une salle d'exposition)

Des audits énergétiques et diagnostics plomb et amiante avant travaux sont nécessaires. Sur proposition du maire, l'ADAUHR est chargée de demander des devis pour les audits (coût de la prestation : 630 € HT) ; les devis pour les diagnostics seront faits en interne

Le comité de pilotage est constitué de la commission des bâtiments, d'un ou deux représentants du musée des amoureux et de l'ACSL et de mme MAGNY chargée du programme Villages d'avenir à la Préfecture.

PROJETS D'ACQUISITION DE TERRAINS

Divers

Terrains située rue de Ferrette (section 2—parcelle 50 : 13.32 ares) et près du Gehrenbach (section 6—parcelles 150-151-152. Les propriétaires proposent de céder l'ensemble pour un prix de 80 € de l'are. Le conseil municipal donne son accord, la parcelle rue de Ferrette étant intéressante pour d'éventuels projets près de l'Ill. En cas d'exercice du droit de préemption sur l'une des parcelles par un tiers, la commune se réserve le droit de renoncer à la vente globale.

Forêts privées

Achat d'une forêt entre privés (section 4—parcelle 31) : le conseil municipal renonce à son droit de préemption

Vente d'une forêt privée à la commune (section 5—parcelle 11—surface 62.27 ares) : la commune achètera cette parcelle, attenante à la forêt communale, pour un prix de 50 € de l'are

AFFAIRES GENERALES

COMPTE RENDU DES DELEGUES ET COMMISSION

Natura 2000 (Hubert WOLF) : compte-rendu de la réunion du 27.01 - les propriétaires de forêts privées seront également contactés ; il semble qu'il y ait un projet de fusion avec le Conservatoire des sites alsaciens

Syndicat mixte des rivières (Hubert WOLF) : compte-rendu de la réunion du 4.02 - mesures de compensation pour le bassin de rétention : pas de site adapté sur Werentzhouse ; une possibilité est étudiée à Oltingue ; d'autres communes qui souhaiteraient la construction d'un bassin de rétention sont dans la même situation bloquée.

Union Nationale des combattants - section de Waldighoffen (Hubert WOLF) : une cotisation annuelle de 29 € sera versée

SIGFRA : M. LE FAVI rend compte de la réunion du 26.3.25 ; toujours la problématique de la dissolution du SIGFRA ; plusieurs communes souhaitent quitter le SIGFRA mais la situation reste bloquée sur le point du personnel

Brigades Vertes (Nicole KLOPFENSTEIN) : réunion du 4.4.25 ; quelques rappels : 49 communes et 8 agents pour le poste de Hagenthal ; horaires d'été de surveillance : 8 h à 23 h ; appeler de préférence Sultz plutôt que Hagenthal qui centralisera ; un partenariat avec la CEA est en voie de finalisation ; augmentation de la cotisation de 0.10 € par ha et par habitant ; un nouveau nuisible (scarabée) est signalé à Bâle

Conseil d'école du 7.03.2025 (par Karine MANGOLD) : toutes les classes partent en classe de découverte sauf une d'elles ; les élèves feront des activités à la journée en compensation

Les petits coquins (par Karine MANGOLD) : des bancs d'amitié seront installés sur les trois sites scolaires en vue d'inciter les élèves à se rapprocher des enfants solitaires.

GIC 27 (par M. WOLF Hubert) : le GIC 27 a été rattaché au district 6 pour l'indemnisation des dégâts de gibier (partage des frais) ; les chasseurs du GIC 27 ont vu leur participation exploser, ce qui crée des tensions

Conseil d'école du 6.06.2025 (mme MANGOLD Karine) : ouverture d'une 4^e classe élémentaire à la prochaine rentrée avec une répartition de deux classes à Werentzhouse et deux classes à Roppentzwiller (motifs : l'inspecteur ne veut plus de classe à trois niveaux ; éviter les enseignants solitaires). M. THEURILLAT indique que les élèves seront livrés à eux-mêmes à l'abribus de Roppentzwiller en attendant le bus, au bord d'une route départementale, ce qui est dangereux. Il est discuté des incivilités des élèves qui s'aggravent d'année en année (dans les bus, lors des cours, dans la cour). Les bancs de l'amitié ont été mis en place.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme ANTHONY Audrey, conseillère municipale, a déposé sa lettre de démission de conseillère municipale et de déléguée ainsi que de membre des commissions avec effet au 14.04.2025.

Il convient de la remplacer en qualité de déléguée au SIAS, correspondant défense, commission d'appel d'offres (membre suppléant) ; membre de la commission des finances, voirie et urbanisme, santé et solidarité, sécurité-plan de sauvegarde, forêt-espaces verts-vergers.

Le conseil municipal en prend note. Il a par conséquent été procédé aux élections (le conseil municipal a renoncé à l'unanimité au vote secret)

- délégué au SIAS BDRW : M. GUTZWILLER Eric a été élu à l'unanimité des membres et au premier tour
- correspondant défense : M. MATHIOT Denis a été élu à l'unanimité des membres et au premier tour
- commission appel d'offres (membre suppléant) : M. THEURILLAT Jonathan a été élu à l'unanimité des membres et au premier tour.
- pas de nouveau membre dans les commissions indiquées

CCS : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Extrait du courrier du 18.03.2025 émanant de la Communauté de Communes Sundgau

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante présente depuis 2023. Il se nourrit d'abeilles, perturbe notre biodiversité mais constitue surtout un danger pour l'homme. Il se regroupe pour attaquer sa victime occasionnant de nombreuses piqûres. Il faut limiter sa prolifération. Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) organise la lutte en s'appuyant sur des référents de terrain agissant chacun sur un territoire d'EPCI. Ceux-ci agissent sur l'information des populations et concrètement sur le repérage, le piégeage et l'élimination du frelon asiatique.

Sa prolifération exponentielle contraint les collectivités à s'associer aux apiculteurs dans cette lutte. L'implantation des nids secondaires contenant plusieurs milliers de frelons, peut se situer au plus près des populations ; c'est un insecte urbain. La CC Sundgau a décidé de s'impliquer dans cette lutte. Après avoir rencontré le GDSA et les pouvoirs publics, il s'avère important d'agir de manière concertée sur notre territoire. Nous devons agir dès ce printemps pour piéger l'insecte et l'empêcher d'engendrer sa colonie. Le piégeage et la destruction des nids sur l'espace public sont de la compétence de la commune. Le maire reste le seul garant de la sécurité de ses concitoyens (un type de piège est recommandé par le GDSA ; le coût de la destruction d'un nid varie de 100 à plus de 1000 € selon le moyen utilisé).

La lutte par le piégeage est engagée dans certaines communes, d'autres s'engagent dès à présent, nous vous proposons les actions suivantes : une intervention du GDSA est programmée pour la séance plénière du conseil communautaire du 19.06.2025. Pour faciliter l'action de terrain, nous vous proposons de définir un référent communal pour votre commune qui sera formé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour s'associer à la lutte contre le frelon asiatique et nomme M. CHONG KEE Sténio, référent de la commune.

Séance du 23.06.2025 : M. CHONG KEE rend compte de la réunion d'information ; 5 pièges ont été achetés par la commune, répartis dans les quartiers.

CCS—convention CAF

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention entre la CCS, la CAF et la commune. Cette convention vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

En signant la convention la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

PERSONNEL COMMUNAL

Contrat de prévoyance (protection invalidité, décès ... du personnel)

Le CDG68 est mandaté pour lancer un accord collectif local.

Création d'un emploi temporaire d'agent d'entretien (principalement chargé des espaces verts) - Période du 1.4.25 au 30.09.2025

Le poste sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 20 h par semaine.

Remplacement de l'adjoint technique chargé du nettoyage des locaux

La titulaire du poste a demandé une disponibilité d'un an à compter du 01.07.2025

Le conseil municipal

- donne pouvoir au maire pour la remplacer soit par entreprise, soit par embauche d'un agent contractuel
- pour ce faire, et compte-tenu de la suppression de la rémunération des deux jours fériés locaux dans la fonction publique, le temps de travail de l'agent est réajusté ; quelques autres ajustements horaires sont également prévus. Le nombre d'heures à effectuer passera de 500 h à 550 h.

Remplacement de la secrétaire générale de mairie

En complément à la délibération du 24.7.2024 portant création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, le conseil municipal décide à l'unanimité que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial recruté par voie de contrat à durée déterminée compte-tenu du motif suivant : autorisé dans les communes de moins de 1000 habitants pour tous les emplois.

Ce contrat sera d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indétermi-

née.

Nature des fonctions : secrétaire générale de mairie

Niveau de recrutement : rédacteur, de rédacteur principal de 2^{ème} classe, de rédacteur principal de 1^{ère} classe ou d'attaché territorial en fonction du niveau scolaire, des diplômes obtenus et de l'expérience professionnelle du candidat ; l'agent devra justifier d'un niveau scolaire à minima bac + 2

Rémunération de l'emploi créé : suivant grilles des grades indiqués

Convention SDIS—commune

Le Maire explique : l'agent technique communal polyvalent effectue des interventions de sapeur pompier depuis 2012, pendant ses heures de travail. Une convention de disponibilité a été signée avec le SDIS en 2014 pour la mise à disposition de l'agent pour des interventions et formations de SP pendant ses heures de travail. L'agent est rémunéré par le SDIS pour ces heures d'intervention. Il avait été convenu (délibération du 9.12.2013 et note de service n° 1/2013) que les heures d'intervention de l'agent dans la commune de Werentzhouse ne sont pas à récupérer. Les autres heures le sont. Le maire propose de changer les règles concernant les heures à récupérer.

Considérant qu'il est d'usage que ces heures de secours effectuées par les agents communaux ne sont en principe pas à récupérer ; qu'il s'agit d'un service public et qu'il convient d'encourager les pompiers volontaires

Considérant néanmoins que le nombre d'heures d'intervention doit être limité, l'agent en question étant seul et qu'il ne peut être question que ses tâches d'agent polyvalent ne soient pas effectuées

Considérant que le SDIS envisage de résilier la convention car notre pratique ne serait pas conforme à la convention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte que l'agent technique polyvalent réalise des interventions en qualité de sapeur-pompier dans le cadre de la convention signée, sans obligation de récupération des heures non effectuées au titre de son emploi d'agent de maîtrise communal, à compter du 1er juillet 2025
- décide qu'une évaluation de l'impact de ce dispositif sur l'organisation communale ainsi que sur la bonne exécution des missions de l'agent sera réalisée, prenant en référence une moyenne plafonnée à cinq interventions mensuelles.
- un point de situation sera effectué en janvier 2026, suite à la réception du bilan annuel des interventions, afin d'apprécier le fonctionnement et de déterminer, le cas échéant, les suites à y donner.
- décide de ne pas demander le reversement des vacances à la commune.

CHASSE COMMUNALE

GIC 27 : les délégués sont M. WOLF Hubert et M. BILGER Christophe

Agrément d'un permissionnaire

Après avoir examiné les pièces du dossier et vu l'avis de la commission dite 4C de ce jour, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la candidature de M. BARTH Christophe domicilié à Wittelsheim en qualité de permissionnaire

Transfert du bail à une société de chasse

Après avoir examiné les pièces du dossier et vu l'avis de la commission dite 4C de ce jour, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord au transfert du bail de chasse 2024-2033 - lot unique attribué à M. SUTTER Gérard, à la société de chasse nommée « Association de chasse de Werentzhouse » à compter du 01.08.2025. Les conditions consignées dans la convention de gré à gré du 31.10.2023 devront être respectées. M. SUTTER Gérard s'engage à rester président de la société de chasse pendant au moins trois ans conformément à l'article 14.1 du CCCC 2024-2033

DIVERS

- les contrats gaz de la salle polyvalente et de l'école ont été renégociés pour un an jusqu'au 31.3.26

Salle polyvalente : le prix au kwh passe de 5.8 c€ HT à 7.846 c€ ; école : le prix au kwh HT passe de 6.107 c€ à 7.871 c€.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. THEURILLAT Jonathan : atelier communal ; M. FUHRER Kevin serait intéressé pour louer une partie du local pour entreposer une ambulance et du matériel ; réponse : il faudra voir après rangement et mise en service du hangar/silos communaux si de la place est disponible

M. MATHIOT Denis : remercie tous ceux qui ont soutenu sa fille Flore-Ann dans le cadre du concours du sportif de l'année 2024 (concours comcom) ; résultats le 6.03

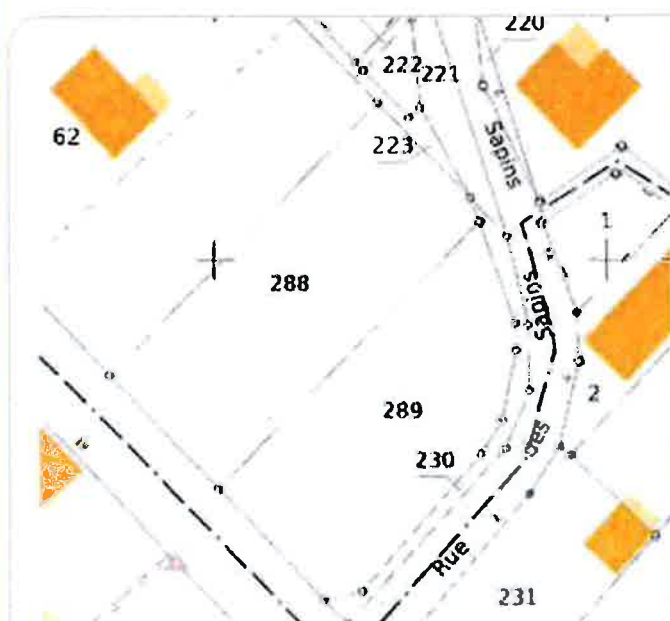
Mme ANTHONY Audrey : toujours le même problème des incivilités des parents aux abords de l'école (stationnement sauvage) ; le seul moyen serait de verbaliser ; Jonathan THEURILLAT propose de poser des obstacles physiques

Mme Claudia LACHAT : signale la présence de la berce du Caucase (toxique et envahissante) près de l'Il ; il conviendrait de la déraciner et la détruire

M. Jonathan THEURILLAT suggère de réfléchir à une solution durable pour le problème des ronces côté fossé rue des pivoines (bâche noire ?)

Mme KLOPFENSTEIN Nicole : quid du conteneur à piles qui devrait être enlevé ; Réponse : la CCS devrait s'en charger depuis un an


TERRAINS COMMUNAUX DISPONIBLES





TERRAIN A VENDRE

 **OPPORTUNITE** à 20 min de la frontière Suisse et Allemande. 

 Construisez votre future maison  dans un environnement préservé,   au cœur du Sundgau, à 20min de Saint-Louis et de l'aéroport, de Leymen ou d'Altkirch. 


 La commune met en vente 2 magnifiques parcelles à bâtir, entièrement viabilisées, situées à l'angle de la Grand'Rue - Rue des Sapins.

 Parcelle Nr 288 de 978 m² à 108000 € 

 Parcelle Nr 289 de 877 m² à 98000 € 

 Pour tous renseignements ou organiser une visite, contactez nous : 

mairie@werentzhouse.fr / tel : 0389404234 

N'attendez plus et réalisez votre projet immobilier dès maintenant ! Votre futur terrain vous attend à Werentzhouse ! 

LES GRANDS ANNIVERSAIRES



Mois de septembre 2025

le 1er septembre	ROSENKRANZ Denise	90 ans
le 3 septembre	HOLLER Rose - Marie	82 ans
le 16 septembre	HARNIST Gabrielle	82 ans
le 22 septembre	MESSIOUD Maamar	84 ans
le 23 septembre	KUGELIN Maurice	76 ans
le 30 septembre	GELAS Christiane	81 ans

Mois d'octobre 2025

le 9 octobre	GEIGER Christian	71 ans
le 10 octobre	REY Madeleine	88 ans
le 11 octobre	HEINIS Christiane	85 ans
le 13 octobre	MONA Bernard	74 ans
le 13 octobre	SFOGGIA Angela	75 ans
le 17 octobre	HAAS Yvette	73 ans
le 19 octobre	SFOGGIA André	71 ans
le 22 octobre	ACEDO Lucien	81 ans
le 28 octobre	KETTELA Fernande	91 ans
Le 29 octobre	BESANCON Luc	70 ans
le 30 octobre	KIELWASSER Christine	71 ans
le 31 octobre	UHLIN Roswitha	82 ans

Mois de novembre 2025

le 12 novembre	DREHER Gilbert	89 ans
le 12 novembre	SCHEIDECK Françoise	81 ans
Le 12 novembre	SCHREIBER Martine	70 ans
le 20 novembre	WOLF Hubert	71 ans
le 26 novembre	LEBREC Jacques	82 ans
Le 30 novembre	BELTRAN Michel	70 ans

Mois de décembre 2025

le 3 décembre	HOFFMANN Christophe	71 ans
---------------	---------------------	--------

le 11 décembre	WILD René	78 ans
le 14 décembre	MANGOLD Christiane	91 ans
le 24 décembre	STAEGEMANN Brigitte	86 ans

Mois de janvier 2026

Le 2 janvier	KUGELIN Janine	78 ans
Le 4 janvier	MESSIOUD Maria	86 ans
Le 5 janvier	RUETSCH André	84 ans
Le 6 janvier	PATTY Colette	73 ans
Le 7 janvier	PROBST Jean-Pierre	90 ans
Le 21 janvier	LACHAT Agnès	82 ans
Le 23 janvier	SCHITTLY Madeleine	93 ans
Le 25 janvier	BONNOT Marie Rose	80 ans
Le 26 janvier	PROBST Patrice	71 ans
Le 27 janvier	MARY Etienne	77 ans
Le 28 janvier	GELAS Bernadette	78 ans

Mois de février 2026

Le 9 février	SCHEIDECK Antoine	72 ans
Le 9 février	KLENE Isabelle	71 ans
Le 15 février	HOFFMANN Marie-Claire	73 ans
Le 16 février	BUCHI Peter	75 ans
Le 18 février	MISSLIN Bernadette	71 ans
Le 23 février	DE JESUS Adriano	75 ans
Le 27 février	BERBETT Nicole	72 ans
Le 28 février	BAUMLIN Joseph	88 ans

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des anniversaires (à partir de 70 ans) sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.

Assainissement individuel—important

Des travaux d'assainissement (mise en séparatif des réseaux par la CCS, puis déconnexion obligatoire des ouvrages individuels à la charge et à l'initiative des particuliers dans un délai de 2 ans) sont prévus en 2026 dans les rues des chênes, rue des sapins, grand'rue (à partir de la rue des sapins jusqu'à la sortie de l'agglomération vers Durmenach)

La situation évolue dans l'ensemble de la commune et il est conseillé dans toutes les rues non encore mises en séparatif et en cas de gros travaux dans votre propriété (ex : aménagement de cour), de prévoir le séparatif jusqu'en limite de propriété privée/publique en reliant les deux tuyaux dans le branchement, ce qui évitera d'autres gros travaux par la suite.

En cas de vente de maison ou de nouvelle construction et notamment si le diagnostic assainissement a été fait il y a un certain temps ou si le permis de construire est déjà ancien, il est conseillé de s'assurer auprès de la communauté de communes Sundgau (tél : 03.89.08.47.57) que la situation n'a pas ou ne va pas évoluer dans le secteur à court terme.

L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

Rosalie, née le 24 juin 2025, fille de BLOCH Lionel et de BOLTZ Julie

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

MARIAGES

Ils se sont unis à Werentzhouse et nous leur adressons tous nos vœux de bonheur

SHAKBULATOV Mickael et **EDIEVA Kheda**, le 5 avril 2025

SEVESTRE Quentin et **MEISTER Sarah**, le 5 juillet 2025

GUSSY Jérémie et **EHKIRCH Floriane**, le 5 juillet 2025

DECES

M. MULLER André est décédé le 13 mars 2025 ; il était âgé de 97 ans

Mme HABIG Régula est décédée le 20 juin 2025 ; elle était âgée de 64 ans

M. HOLLER Pierre est décédé le 30 juin 2025 ; il était âgé de 84 ans

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles .

Les familles/personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des événements de l'état civil (naissance-mariage-décès) ou les grands anniversaires sont priées de le signaler au secrétariat de la mairie.

A NOS AINES, TOUS NOS VOEUX

Mme **INDERBITZIN Claire**,

90 ans le 18 avril



HOLLER Béatrice, 85 ans le 15 mars

JELSCH Thérèse, 93 ans le 16 mai

KETTELA Pierre, 95 ans le 1er août

LEROUX Paulette, 93 ans le 1er août



Hommage de la commune à Pierre Holler, ancien Adjoint au Maire qui s'en est allé, le 30 juin, à l'âge de 84 ans. ✨ ❤️



La roue tourne, inlassable,
Comme celle du vieux moulin où il est né,
Comme celle qui orne toujours sa maison, témoin silencieux de ses jours,
Comme celle du moulin Lachat, là où il a passé cette dernière après-midi de fête, entouré de nos rires et de nos souvenirs.
Cette roue, symbole du temps qui passe, rappelle la constance de son attachement à notre terre, à notre village, à ceux qui l'aimaient.

Figure incontournable du village, Pierre était bien plus qu'un ancien élu. Il était un visage familier, une voix amicale, une âme engagée. Il a tant donné pour Werentzhouse.
Joueur de foot, pompier volontaire, caporal-chef au sein du Corps local de 1959 à 1979, ancien membre de l'ACSL, ancien Trésorier du Conseil de Fabrique, choriste, Président fondateur des Donneurs de Sang, et Président d'Honneur depuis 1989, Adjoint au Maire de 1977 à 1989...
Sa vie fut celle d'un homme engagé, tourné vers les autres.

Ce bricoleur passionné et créatif transformait chaque saison en fête.
Il illuminait sa maison et nos cœurs avec des créations faites de générosité et de patience... Noël, la Saint-Valentin, Pâques, Halloween... chaque fête était une occasion pour Pierre d'embellir notre quotidien, celui de ceux qui passaient devant chez lui.
Une magie simple, sincère, et partagée.

Aujourd'hui, la roue continue de tourner, et nous portons en mémoire son dévouement, son sourire, son humour, sa présence fidèle, sa passion pour notre commune...

Et bien sûr, ses décorations qui faisaient rêver petits et grands. 🥰 ❤️
Sa trace est ancrée à jamais dans le cœur de Werentzhouse, son souvenir continuera de nous inspirer,

Inlassablement. 🙏

Eric Gutzwiller

Informations mairie

Consultez notre site : www.werentzhouse.fr et notre page facebook
<https://www.facebook.com/werentzhouse>

EAU POTABLE—LIAISON DE SECOURS A PARTIR DU PUITTS KABIS

Notre commune est alimentée en eau potable par nos propres sources et par mailage au puits Kabis à Blotzheim via Muespach. Il a été mentionné dans la presse la présence de pollution aux PFAS sur 11 communes de l'agglomération de St Louis.

Le Président de la Communauté de communes nous informe que l'eau qui nous arrive du puits Kabis n'est pas touchée par la présence de PFAS. Des analyses préventives organisées par l'Agence Régionale de Santé sont disponibles sur leur site. Par ailleurs des analyses (PFAS) ont été effectués dans un local à Werentzhouse le 24.6.2025 (l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur). Toutes les analyses d'eau sont consultables sur <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



ARRETE PREFECTORAL PORTANT INTERDICTION PERMANENTE DE LACHERS DE BALLONS DE BAUDRUCHE, BALLONS LUMINEUX ET LANTERNES CELESTES DANS TOUT LE DEPARTEMENT

Cet arrêté a été publié le 4 avril 2025 et est entré en vigueur le 7.04.2025 de façon permanente.

OPERATION BRIOCHES au profit de l'APEI sud Alsace du mardi 9 au samedi 13 septembre

Le produit de cette vente sera entièrement affecté à l'amélioration du cadre de vie des personnes accueillies (handicapés adultes). Merci par avance pour votre accueil.

ELECTIONS MUNICIPALES DU MOIS DE MARS 2026— QUELQUES CHANGEMENTS IMPORTANTS....

Le mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants change à partir des prochaines élections municipales de mars 2026

- les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir et, au plus, deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins que l'effectif prévu. La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Les adjoints seront élus par liste à la majorité absolue ; la liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

D'autres règles sont prévues en cas de remplacement d'un adjoint, décès ou démission d'un conseiller municipal, démission du maire.

QUETE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Merci à tous ceux et celles qui ont réservé un bon accueil à nos deux quêteurs à domicile, Claudia et Nicole. La quête a rapporté 3416 €. Bien entendu, un grand merci également à nos deux quêteuses. Les personnes qui souhaitent être queteur en 2026 sont invitées à se signaler en mairie

C'EST LA RENTREE

Toutes nos félicitations à tous ceux qui ont validé leurs examens et bonne rentrée à toutes et à tous !



SUPPRESSION DU RESEAU CUIVRE (vous n'aurez plus de téléphone fixe à partir de fin janvier 2026 si vous ne passez pas à la fibre)

La commune de Werentzhouse est concernée à partir de fin janvier 2026

Qu'est-ce que le réseau cuivre ?

C'est un réseau aérien et souterrain de fils en cuivre qui permet depuis plus de 50 ans de communiquer par le téléphone fixe et/ou de recevoir l'internet haut débit par le biais d'une connexion ADSL

Pourquoi la suppression du réseau cuivre ?

Face à l'accélération des usages numériques, aux besoins croissants en connectivité et au déploiement massif de la fibre optique, le réseau cuivre a atteint ses limites. Un constat qui a poussé Orange, propriétaire du Réseau Télécom Cuivre, à engager progressivement sa fermeture

Quels avantages apporte la fibre optique ?

Un débit plus élevé ; un meilleur signal ; une meilleure communication ; une connexion possible de plusieurs appareils ; une garantie de durabilité, les réseaux étant d'installation récente

Comment savoir si je suis encore utilisateur du réseau cuivre ?

En vérifiant la connexion de mon téléphone fixe ou de ma box internet ; si la fiche de connexion est de ce type , mes connexions utilisent encore le réseau cuivre



Que faire si je suis concerné par la suppression du réseau cuivre ?

Je contacte, avant janvier 2026, mon opérateur actuel ou un opérateur de mon choix pour qu'en fonction de mes besoins, il me propose une offre sur le réseau fibre si mon logement est éligible à la fibre.

Si mon logement n'est pas éligible à la fibre, je peux basculer vers une solution mobile type 4G Home ou une solution satellitaire.

Les personnes n'utilisant pas internet mais uniquement un téléphone fixe sont-elles également concernées ?

Oui, même un abonnement de téléphone fixe de base devra faire l'objet d'une connexion à un réseau fibre.

REVISION DES LISTES ELECTORALES (prochaines élections : municipales en mars 2026)

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 6ème vendredi précédant un scrutin. Les jeunes qui auront 18 ans avant le second tour du scrutin et qui ont été recensés militairement à Werentzhouse sont inscrits automatiquement. Il est néanmoins prudent de s'en assurer en mairie. Pensez à emporter un justificatif de domicile et la carte d'identité de nationalité française.



Les ressortissants européens domiciliés à Werentzhouse peuvent également s'inscrire sur les listes électorales (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Il vous est possible de vous inscrire via internet (ou de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (ne pas utiliser le site de la mairie pour demander votre inscription).



NOUS RECRUTONS UN AGENT RECENSEUR

Le prochain recensement de la population dans notre commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2026.

Pour réaliser cette opération, la commune doit assurer le recrutement d'un, voire deux agents recenseurs (en fonction de la disponibilité des agents), dont le profil est le suivant : rigoureux (se), sérieux (se), discret (e), disponible, montrant de réelles capacités relationnelles et favorables à l'outil informatique et à internet. La connaissance de la commune est souhaitable. Les agents recenseurs recrutés auront un contrat de travail et seront nommés par arrêté municipal. Ils suivront une formation spécifique organisée par l'INSEE (en décembre 2025). Ils seront accrédités, posséderont une carte officielle et rempliront leur mission sous la responsabilité du coordonnateur communal.

Les candidats intéressés doivent envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à la mairie, sous forme papier ou par mail à mairie@werentzhouse.fr avant le 30 septembre 2025.



ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT L'ACCES EN FORET

Par arrêté du maire du 19.6.2025, l'accès de la forêt en véhicule a été réglementée ; globalement les chemins menant au massif forestier en amont du village (entre le côté nord-ouest du Willerhof et l'agglomération, au nord-ouest de la RD473) est interdit de façon permanente sauf aux ayant-droits (soit les véhicules nécessaires pour assurer une mission de service public, à des fins professionnelles d'exploitation, de travaux et d'entretien, pour les particuliers qui ont acquis des lots de bois, pour les locataires de la chasse, pour les propriétaires forestiers (propriétés situées à Werentzhouse) circulant à des fins privées sur les propriétés desservies par les dits chemins, les personnes ponctuellement autorisées et titulaires d'une autorisation écrite émanant de la mairie.

Des panneaux de signalisation seront mis en place prochainement. L'arrêté est consultable en mairie.

Ramassage des baies, champignons, escargots : une autorisation annuelle réservée aux habitants de la commune doit être demandée à la mairie ; elle n'autorise pas la circulation des véhicules en forêt.

DOSSIER D'INFORMATION A DISPOSITION DU PUBLIC

TRAVAUX SUR L'ANTENNE RELAIS SITUÉE AU LIEU DIT ILLAECKER

Le dossier concernant des projets de travaux sur l'antenne existante (passage à la 5G) est disponible et consultable en mairie.

NOUVEAUX HABITANTS ET DEPARTS DE LA COMMUNE—il est important de vous signaler à la mairie

Les nouveaux habitants et les personnes sur le départ sont priées de le signaler à la mairie afin que nous puissions constituer un fichier population fiable (qui nous permettra de vous informer dans de nombreux domaines). Pour les inscriptions, emporter livret de famille, pièces d'identité et justificatif de domicile .



ACCW

Bonjour à toutes et à tous,

L'ACCW tient à vous souhaiter une belle fin d'été qui, espérons-le, vous permettra de vous ressourcer et de vous reposer avant la rentrée...

Nous savons tous que le temps passe vite et même si nous ne sommes que mi-août, nous tenons à vous informer que **Werentzhouse aura son Marché de Noël les 15 et 16 novembre 2025 ainsi que ses « Vins chauds » sur le parking de notre belle église.** Nous espérons que vous serez nombreux à venir soutenir nos exposants, à partager un repas entre famille ou amis, à vous retrouver autour d'un bon vin chaud en dégustant nos merguez /viennoises. Nous voulons également vous préciser que Saint-Nicolas et Père Fouettard reviendront non seulement au Marché de Noël dimanche mais qu'ils ont décidé de passer dans vos maisons, sur demande uniquement, le samedi 06 décembre en soirée. Les informations vous seront communiquées ultérieurement.

« Ma cabane à vin chaud » sera sur place au Marché de Noël durant tout le week-end ainsi que les samedis 06, 13, 20 et 27 décembre dès 17h30.

Une messe paroissiale aura lieu le samedi 06/12 mais nous serons sur place afin de réchauffer également nos pratiquants et le samedi 20/12 sera certainement animé à nouveau par quelques musiciens...à suivre...

En attendant, profitez des beaux jours en prenant soin de vous et de vos proches ! L'équipe de l'ACCW se joint à moi pour vous souhaiter de belles vacances d'été et vous retrouver en forme lors de nos prochaines manifestations !

La Présidente, Esther PFIFFER et son équipe

CONSEIL DE FABRIQUE

« Chers habitants de Werentzhouse »,

L'été a tardé à venir mais les rayons du soleil sont maintenant avec nous et je vous invite à redécouvrir la luminosité retrouvée de notre église ! Que ce soit en visite libre ou pour participer aux messes et célébrations, vous serez toujours les bienvenus, elle vous attend.

Comme chaque année **nous vous proposons notre repas dansant qui se tiendra le 19 Octobre à la salle polyvalente** avec au menu potage suivi d'un succulent pot au feu accompagné de ses crudités, le tout mijoté par notre cuisinière Carine. Pour seulement 20€, café compris vous aurez aussi l'après-midi dansante orchestrée par notre infatigable Jean-Louis ! 10€ pour les 6-12 ans et gratuit en dessous de 6 ans. Venez nombreux !

Toute l'équipe du Conseil de la fabrique vous souhaite une belle rentrée que nous souhaitons ensoleillée !

Merci à toutes et à tous !

**Dimanche 29 juin, vous avez bravé la chaleur pour nos portes ouvertes au moulin... et grâce à vous, votre bonne humeur et vos sourires, ce fut une journée inoubliable !
La famille LACHAT tient à exprimer toute sa gratitude à Sund'GoThai Animation, à la famille, aux amis et aux bénévoles sans qui cette manifestation n'aurait pas été possible.**

**Bravo et merci à l'équipe de traiteur Wimmer pour ses 400 repas servis avec le sourire et aux pâtisseries qui ont généreusement garni notre stand.
Un clin d'œil à Jean-Louis pour la musique et à Mme Grimler, au Musée des Amoureux, ainsi qu'à Joanna, Jérôme, Armelle, Bruna et Yvan pour leurs partages passionnés.**

Famille LACHAT



LES BOUCHONS POUR L'ASSOCIATION « TAPONES PARA SALVAR LOS GALGOS » ESPAGNE

Ne jetez plus vos bouchons plastiques (eau, soda, lait, lessive, dentifrice,.....) ; 3 kg de bouchons recyclés financent 1 kg de croquettes pour chiens 🐕

Vous pouvez déposer les sacs de bouchons devant l'atelier communal de Werentzhouse et je les récupérerai pour les déposer chez une personne qui les fera parvenir à l'association

Merci Laurent pour ton aide 🙏

LACHAT Claudia



A L'ECOLE DE WERENTZHUSE

Après une année riche et intense, les élèves de la classe de CE1-CE2-CM2 de Werentzhouse ainsi que leurs parents se sont réunis le 17 juin à la salle communale du village afin d'assister à un diaporama de photos résumant les temps forts de l'année scolaire 2024-2025.

Ils ont ainsi pu revivre et partager les différents moments des projets en arts visuels « La vie en forêt » (mené avec l'artiste Anne Zimmermann) et en sciences « Limiter les inondations » (mené avec la Maison de la Nature et du Sundgau), tout en redécouvrant les photos des différentes sorties natures (notamment leurs cabanes !).

Une exposition de leurs travaux de l'année (photographies et comptes-rendus réalisés en groupes) a également été montrée.

Un moment d'échange a clôturé cet évènement avant de les laisser terminer tranquillement l'année pour poursuivre vers les vacances...



COLLECTE DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR MADAGASCAR

L'association « la main de l'espérance » collecte des fournitures scolaires pour un orphelinat et les écoles de Madagascar (sauf le papier, car trop lourd).

Si vous voulez aider cette association et leur procurer des stylos, des règles, des trousse, des cartables usagés mais encore en bon état, bref toutes sortes de fournitures scolaires que vous donneriez à vos propres enfants, merci de les déposer à la mairie ou au 30 Grand Rue à Werentzhouse (avant le 1er octobre 2025). La collecte sera remise directement sur place par les membres de cette association lors de leurs voyages à Madagascar.

Merci d'avance pour eux !

Pour en savoir plus sur cette association :

<https://lamaindelesperance.wixsite.com/home>



L'III aux papattes – Éducation et comportement canin à domicile dans le secteur du Haut-Sundgau

Vous venez d'accueillir un chiot ? Votre chien adulte présente des comportements gênants ? Je suis éducatrice et comportementaliste canin et je vous accompagne directement à domicile pour améliorer la relation avec votre compagnon à quatre pattes.

Mon service principal : un bilan éducatif et comportemental d'environ 1h30, pour comprendre votre chien, identifier ses besoins et vous donner les clés pour l'éduquer selon vos attentes. Que ce soit pour bien démarrer avec un chiot ou corriger des habitudes déjà installées, je vous aide à établir une communication claire et bienveillante avec votre animal, afin qu'il soit pleinement épanoui au sein de votre foyer.

En complément, je propose des balades canines collectives et éducatives. C'est l'occasion idéale pour découvrir tout le potentiel de votre chien, renforcer sa sociabilisation et améliorer son comportement... tout en partageant un moment convivial.

Contactez-moi pour plus d'informations ou pour réserver votre bilan au 0786389462 ou par mail lillauxpapattes@gmail.com

L'III aux papattes – Parce qu'un chien heureux, c'est aussi un maître serein.

LACHAT Elodie



C'EST L'ÉTÉ, LE TEMPS DES FETES ET DES RENCONTRES...

Vous organisez une fête chez vous, autour de votre piscine, dans le jardin... Pensez à vos voisins, peut-être âgés ou malades, à ceux qui travaillent le week-end, pensez à conserver vos bonnes relations de voisinage, ne créez pas de conflits en raison du tapage nocturne...

Qu'est-ce que le tapage nocturne : il s'applique aux bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil, en principe entre 22 h et 7 h. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. L'article R623-2 du code pénal institue une amende 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits et tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur du tapage peut également être condamné à verser des dommages et intérêts.

QUE FAIRE SI VOUS ETES VICTIME DU BRUIT : en premier lieu, essayer de discuter avec votre voisin ; vous pouvez également appeler la gendarmerie au 17, qui dépêchera une patrouille sur place.

Pour rappel, un arrêté municipal du 6.12.2010 réglemente les bruits de voisinage (bricolage, jardinage réalisés avec des outils bruyants) - version intégrale disponible en mairie

Ces travaux ne peuvent être effectués que du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h, à l'exclusion des dimanches et jours fériés . Les activités professionnelles générant du bruit doivent être interrompues entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Respecter la tranquillité des autres comme vous voudriez qu'on respecte la vôtre, c'est la base du vivre ensemble

ACSL (Association Culture, Sport et Loisirs)

Bonjour à toutes et à tous!

Voilà, au moment où nous écrivons ce mot, c'est l'été ! Espérons qu'il reste un peu et qu'il nous offre de belles journées, afin que nous puissions encore profiter de certaines fêtes avec nos amis et nos familles.

Entretemps, nous avons à nouveau pu effectuer quelques travaux, réparations et embellissements dans la salle et à l'extérieur. Avec l'aide de nombreux bénévoles, nous avons à nouveau pu organiser la marche populaire en janvier. Un grand merci à tous, sans vous cela ne serait pas possible ! En remerciement, nous invitons tous les bénévoles à un repas COUSCOUS le **samedi 20 septembre 2025**.

Nous avons également été très heureux de participer activement à « Un été dans le SUNDGAU - La lumière de nos rêves » qui a eu lieu le mardi soir 22 juillet. Une fois de plus, la météo nous a été favorable et l'ambiance était très bonne. Une soirée réussie !

Au lieu du « Spaeckowa », nous souhaitons organiser pour la première fois une soirée LOTO le **samedi 8 novembre 2025** à la salle polyvalente. Nous serons heureux de vous y accueillir nombreux.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été et de profiter de vos vacances sans doute bien méritées. Nous espérons vous retrouver en pleine forme et en bonne santé. A bientôt !

Le Comité de l'ACSL

INFORMATIONS DIVERSES

VOUS AVEZ PREVU DE RENOVER VOTRE HABITAT

L'espace France Rénov', porté par le Pays du Sundgau est le guichet unique pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation de l'habitat. Il s'agit d'un service gratuit, neutre et indépendant. L'accompagnement se fait en trois étapes

- un premier niveau d'information sur les aides financières possibles et une évaluation des besoins pour rénover le logement (maison individuelles, logements dans un bâtiment collectif)
- Un accompagnement personnalisé sur les choix techniques et les priorités de réalisation.
- Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux



Afin de se rapprocher autant que possible des habitants du territoire, **le Pays du Sundgau tiendra des permanences pour vous conseiller au sein de l'Espace France Service de Ferrette les lundis 27.10.25, 15.12.25 et 23.02.2026.**

N'hésitez pas à les contacter pour vous accompagner dans votre projet (mail : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr)

AU FIL DES JOURS



CONCOURS DU SPORTIF DE L'ANNEE 2024—COMCOM SUNDGAU- Flore-Ann MATHIOT habitante de notre commune et qui excelle au badminton a été classée 2ème—nous lui adressons nos félicitations les plus chaleureuses.



ON THE MOON AGAIN du 14.06.2025



Le **SPECTACLE DE RUE** qui s'est déroulé à l'aire de loisirs a connu un joli succès. La soirée s'est poursuivie sous l'auvent de la salle où l'ACSL proposait une petite restauration



JOURNÉE CITOYENNE MAI 2025